



Le  syndical

SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT PRIVE

Maison de la CFE-CGC 63 rue du Rocher 75008 PARIS

tél. : 01 55 30 13 19 – Courriel : synep@cfecgc.fr

SYNEP

2006 - La santé mentale au travail

Notre participation Notre implication (Texte et images)

Le SYNEP CFE-CGC a participé, le 16 juin 2006 à une rencontre-débat organisée par PSYA, en partenariat avec la CFE-CGC.

Deux ateliers ont particulièrement retenu toute notre attention : celui relatif au harcèlement et celui traitant de la gestion de crise en entreprise.

Parmi les participants nous avons noté la présence remarquée, entre autres, de M. Van CRAEYNEST (notre président confédéral), M. PICCOLI (ministère de l'Emploi), Dr SALENGRO (délégué national CFE-CGC), M. GOBBI (co-fondateur de PSYA), M. BARRAT (avocat)... et de Mme CIMA (Secrétaire générale du SYNEP CFE-CGC).



De droite à gauche : le Président Van CRAEYNEST, Mme CIMA et le Dr SALENGRO

Atelier sur la souffrance au travail

Le Dr. SALENGRO note qu'au cours des dernières décennies, dans les entreprises, alors que les problèmes de groupes conduisant à la grève sont en diminution, ceux liés aux souffrances individuelles au travail (mal être, harcèlement) sont en nette augmentation. *Des études sont en cours afin de développer des outils permettant de quantifier le mal être et le harcèlement.*

Mais attention ! Maître. BARRAT fait remarquer 2 points importants :

de nombreux procès pour harcèlements sont perdus par des employés qui confondent de plus en plus harcèlement et autorité normale inhérente à l'employeur ;

le ressenti d'un mal être au travail est souvent causé par comparaison à la publicité télévisée qui montre des gens heureux et épanouis à tout instant Comme il est impossible de l'être, ceux qui ont du mal à faire la part des choses en rejettent la cause sur leur employeur !

Toute souffrance de l'employé, même réelle, n'est donc pas à mettre systématiquement sur le compte de l'employeur.

Notre implication

Nous rappelons que tous les adhérents du SYNEP CFE-CGC (et les membres de leur famille) peuvent bénéficier d'une assistance gratuite, 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, de la part de PSYA, en cas de souffrance.

Atelier sur la gestion de crise en entreprise

Une psychologue victimologue rappelle que les crises liées à un événement traumatique (confrontation avec la mort comme dans le cas d'un attentat, d'un suicide...) ne peuvent pas être gérées de la même manière qu'une crise non traumatique. Elle développe alors les moyens mis en œuvre par PSYA pour prendre en charge les personnels en cas d'agression, d'incendie, d'attentat ou de suicide dans leur voisinage immédiat.

Notre implication

Le SYNEP CFE-CGC étudie la faisabilité d'un protocole d'accord avec PSYA et certains établissements scolaires afin que les personnels de ces derniers puissent bénéficier, sur place, d'une intervention de PSYA pour gérer les suites d'un éventuel événement traumatique tel que agression, suicide d'un membre du personnel ou d'un élève.



Intervention du Président Van CRAEYNEST



Au centre, Dr SALENGRO